



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1019

Lyon 3e - 16 rue Bonnard - Cession d'un tènement communal au profit de la Société Lyonnaise pour la Construction (SLC) ou d'une société filiale - EI 03046 - Numéros inventaires 03046 G 000 - 03046 T 001

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1019 - LYON 3E - 16 RUE BONNAND - CESSION D'UN TENEMENT COMMUNAL AU PROFIT DE LA SOCIETE LYONNAISE POUR LA CONSTRUCTION (SLC) OU D'UNE SOCIETE FILIALE - EI 03046 - NUMEROS INVENTAIRES 03046 G 000 - 03046 T 001 □□ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire, 16 rue Bonnand à Lyon 3°, du tènement de l'ancienne Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) dénommée «Espace Montchat», édifié sur une parcelle de terrain cadastrée section CY n° 28 pour une superficie totale de 973 m².

Ce bâtiment, devenu vacant suite à la relocalisation des activités de la MJC dans les locaux nouvellement construits de l'espace Elsa Triolet, 53 rue Charles Richard à Lyon 3° n'est désormais plus utile à l'exercice d'une mission de service public.

Dans le cadre d'une valorisation de son parc immobilier privé, la Ville de Lyon se propose ainsi de procéder à la cession de ce bien.

A cette fin, un dossier de consultation a été élaboré et des mesures de publicité ont été effectuées. A l'issue de la procédure d'analyse des différentes propositions remises au titre de cette consultation, il est apparu que l'offre formulée par la Société Lyonnaise pour la Construction (SLC) pour un montant de 1 250 000 euros, prix admis par France domaine suivant avis en date du 6 février 2015, a été jugée la plus conforme aux critères proposés au cahier des charges de consultation. Il convient de noter que l'opération de construction projetée par la SLC sur le terrain propriété Ville de Lyon, objet des présentes, porte également sur une parcelle privée contiguë cadastrée CY 29.

Ainsi, le projet conduit sur les parcelles de terrains actuellement cadastrées CY 28 et CY 29, permettra après remembrement du site, la réalisation d'une opération de construction de logements collectifs pour une surface de plancher de 2 050 m² minimum comprenant 20 % maximum de logements sociaux locatifs.

La concrétisation de ce projet reste soumise aux conditions suspensives « spécifiques » suivantes :

- acquisition préalable ou concomitante à la réitération du compromis joint de la parcelle voisine cadastrée CY 29 par la SLC ;
- obtention d'un permis de construire définitif sur les parcelles CY 28 et CY 29 ;
- compatibilité du sol et sous-sol du terrain avec l'usage d'habitation.

En outre, il est également convenu au projet de compromis une faculté de substitution au profit de toute société filiale de la société dénommée société lyonnaise pour la construction SLC avec reprise des engagements.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver la cession de ce bien au profit de la Société Lyonnaise pour la Construction (SLC) ou de toute société s'y substituant dans la limite de la clause de substitution susvisée, au prix de 1 250 000 euros, telles que les conditions figurent dans le compromis de vente joint au présent rapport.

Il est à noter qu'en sus du prix, l'acquéreur s'acquittera des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Il est précisé que, pour permettre la cession en cause, la parcelle CY n° 28 a été déclassée du domaine public par délibération en date du 16 mars 2015, sa désaffectation étant intervenue au préalable par arrêté du Maire de Lyon le 3 juin 2014.

Vu ledit compromis de vente ;

Vu l'avis conforme de France domaine en date du 6 février 2015 ;

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 3 juin 2014 ;

Vu la délibération de déclassement en date du 16 mars 2015 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 3^e arrondissement en date du 22 janvier 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La cession du tènement 16 rue Bonnard précédemment à usage de MJC au prix de 1 250 000 euros par la Ville de Lyon à la SLC ou de toute société filiale de la société dénommée Société Lyonnaise pour la Construction (SLC) est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente aux conditions précitées et tout acte y afférent.

3. La prévision de la recette résultant de cette cession sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

4. La réalisation de cette recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 020, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIER VDL.

5. La sortie du patrimoine de la Ville de Lyon sera réalisée conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M14.

N° Inventaire	Désignation	Superficie cédée m ²	Surface totale EI m ²	Compte Nature	Montant €
03046G000	Bâtiment	757,79	757,79	21318	548 000,00
03046T001	Terrain	973,00	973,00	2115	702 000,00

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY